

## Echos du CTPC du Cemagref du 9 décembre 2010

Cette note a pour but de vous informer rapidement des principales discussions qui ont eu lieu au dernier Comité Technique Paritaire Central (CTPC). Ce n'est pas un compte-rendu exhaustif de la réunion mais un résumé de ce que vos représentants SUD-Recherche-EPST en ont retenu.

L'ordre du jour comportait 4 points, nous reprendrons ici uniquement les points les plus importants.

### **Point 0 : Suite du dossier PES**

En question préalable les représentants du personnel (RdP) (SUD / FO / CGT) souhaitent connaître le dénouement de la procédure mise en place pour la PES, combien de primes ont été allouées, pour quels montants et qui sont les « heureux bénéficiaires ».

En réponse, le DG indique que 7 dossiers ont été soumis et évalués. Trois dossiers devraient être retenus et le DG indique qu'il y aura une information. Le reste du budget non utilisé pour la PES sera utilisé pour les carrières de l'ensemble du personnel.

Les RdP ne peuvent que redire leur désaccord sur ce qui s'est passé. Le DG a tenu à aller jusqu'au bout de la démarche contre l'avis des RdP, du CST et de l'écrasante majorité des chercheurs (84 % ont signé une lettre de refus et seuls 7 ont candidaté). Cette violence faite aux personnels de l'établissement va laisser des traces profondes dans les équipes, tout ça pour trois malheureux primés (espérons qu'ils auront les honneurs de SPOT !).

### **Point 1 : Projet de note de service CDD (point pour avis)**

Les RdP ont commencé par une déclaration liminaire sur le projet de note de service CDD, rappelant le contexte et posant des questions au DG sur la politique d'emploi de CDD de l'Etablissement.

Le texte de la déclaration lue en séance figure ci-après en annexe 1.

En réponse, le DG indique que la note est faite pour gérer au mieux le problème des CDD. On est au plafond d'emplois au Cemagref et l'augmentation des ressources propres se traduit par une augmentation des CDD. Dans l'avenir les contrats devraient cesser d'augmenter et donc le nombre de CDD devrait se stabiliser. Le DG ne s'engage pas pour maîtriser le nombre de CDD dans le futur. Il s'engage à suivre le devenir des CDD après leur départ du Cemagref pour voir si le passage dans l'établissement a été un atout dans leur carrière.

Les RdP font remarquer que le fait que ce soit des CDD payés sur des contrats n'implique pas que les tâches accomplies soient forcément ponctuelles. Bien souvent ce sont des besoins pérennes.

Le DG indique qu'on ne peut pas vivre au dessus de ses moyens et qu'il faut appeler les collègues à ne pas biaiser le système. Les RdP répondent que ce n'est pas la faute des personnels mais bel et bien le système mis en place par le gouvernement pour financer la recherche.

La directrice des ressources humaines présente le projet de note de service dont l'objectif est de mettre à plat les modalités de recrutement et de gestion des CDD.

Les RdP bien qu'ayant participé au groupe de travail préparatoire ont encore des points de désaccord et proposent un certain nombre d'amendements. En particulier ils demandent la suppression des CDD dits de haut niveau ainsi que les PostDoc qui ne sont qu'un habillage pour des CDD de chercheurs. Ces amendements sont refusés par le DG qui veut garder de la souplesse. Les RdP demandent une interruption de séance pour se concerter sur le vote et reviennent en séance pour lire la déclaration de l'annexe 2.

Résultat du vote : tous les RdP votent CONTRE le projet de note de service, tous les représentants de l'administration votent POUR.

Le vote étant partagé à égalité, la motion n'est ni adoptée ni rejetée par le CTPC, l'avis est réputé donné.

**Point 2 : Propositions du CHSC (Comité d'hygiène et sécurité) pour un plan d'action sur les risques psychosociaux (point pour avis)**

Les résultats du groupe de travail et les conclusions du CHSC conduisent à une liste d'actions à court et moyen terme. Le DG indique qu'il manque une organisation à mettre en place et que chaque point doit être traité comme un projet si on veut que les choses bougent. Les RdP veulent que le diagnostic complet soit une priorité comme demandé unanimement dans la motion du CTPC de juin, et demandé par les RdP au CHSC du 17 novembre. Cette demande est acceptée. Le DG considère qu'on ne peut voter le texte en l'état. Il propose une motion rédigée en séance qui est jointe en annexe 3. Cette motion est votée à l'unanimité.

**Autres points :**

Les points relatifs au « plan de formation 2011 » et aux audits internes prévus en 2011 n'ont pas appelé de remarques fondamentales de la part des RdP. A noter que l'un de ces audits constituera une préparation à la mission d'audit externe des fonctions support des organismes de recherche, à laquelle le Cemagref sera soumis en 2012 (les audits de l'INRA et de l'INRIA ont lieu cette année, ceux du CNRS, de l'IFREMER et du BRGM en 2011).

Les représentants du personnel qui étaient présents à cette réunion sont à votre disposition pour toute information complémentaire :

**RdP SUD-Recherche-EPST :**

Marie-B. Albert (Antony - groupement)  
Jean-Pierre Baume (Montpellier)  
Monique Bouchaud (Clermont)  
Gérard Castelnaud (Bordeaux)  
Vincent Louveau (Rennes)  
André Miralles (Montpellier)  
Renaud Tutundjian (Lyon)

**RdP FO :**

Frédéric Berger (Grenoble)  
Françoise Vernier (Bordeaux)

**RdP CGT :**

Jean-Louis Vigneau (Montpellier)

Pièces jointes en annexe ci-après :

- Annexe 1 : déclaration liminaire des représentants du personnel sur le dossier CDD
- Annexe 2 : explication de vote des représentants du personnel sur le projet de note de service "CDD"
- Annexe 3 : motion "risques psycho-sociaux"

Réunion du CTP Central du Cemagref du 9 décembre 2010

### **Dossier "Note de service CDD"**

Déclaration liminaire des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

D'après les derniers chiffres dont nous disposons (décembre 2009), l'emploi au Cemagref c'est 922 titulaires (dont 709 de statut recherche) et 400 CDD (dont 120 doctorants)

C'est-à-dire que 30 % des personnes qui travaillent au Cemagref sont en CDD, jusqu'à 40 % de l'effectif "recherche" dans les catégories de chercheurs et d'ingénieurs.

Et on est sur une tendance au doublement de l'effectif de CDD tous les 3 ans...

Cette généralisation de l'emploi précaire est une injustice sociale, une discrimination intolérable envers les jeunes et un lourd handicap pour la bonne marche de la recherche et des services d'appui.

A supposer que l'on puisse remplacer tous les départs de titulaires (mais ce n'est pas le chemin pris par la politique gouvernementale), avec juste les 30 à 40 postes libérés chaque année au Cemagref par les départs, il est impossible de répondre aux besoins d'emplois permanents exprimés par les Unités de Recherche et les services (157 postes demandés pour 2011), a fortiori de résorber l'emploi précaire et de maintenir en même temps une pyramide équilibrée entre "techniciens" et "chercheurs et ingénieurs".

Quel avenir pour l'immense majorité des CDD qui apportent actuellement au Cemagref un concours indispensable ? Prendre la porte une fois formés pour aller chercher un autre CDD ailleurs ? Pendant que les équipes du Cemagref devront recruter de nouveaux CDD qu'elles devront former à nouveau ?

Comment faire de la recherche durable avec des personnels "jetables" ?

Pour les représentants du personnel, la publication d'une note de service sur le recrutement et la gestion des agents non-titulaires n'a de sens que si elle s'inscrit dans une politique volontariste de la direction pour trouver des solutions durables, tant pour les personnels en CDD que pour les équipes de recherche et les services d'appui.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Directeur Général, pour que soit respecté le principe fondamental du statut de la fonction publique qu'un emploi permanent est occupé par un fonctionnaire titulaire et pour que le recours aux non-titulaires au Cemagref ne soit plus (en dehors des doctorants) que l'exception qu'il devrait être ?

Est-ce que vous comptez au moins mettre un terme au détournement de crédits destinés à financer des emplois de titulaires pour recruter des CDD "longue durée", notamment à la direction générale ? Est-ce que vous ne pourriez pas au moins obtenir la possibilité de recruter des titulaires sur les financements ministériels permanents correspondant aux CDD dits "accueil de haut niveau" et aux post-doctorants ?

Qu'avez-vous à proposer aux collègues en CDD qui s'approchent des 6 ans fatidiques au-delà desquels les CDD ne pourront être renouvelés et aux équipes dans lesquelles ils sont ? Si ces collègues devaient être purement et simplement "remerciés" alors que le Cemagref continuerait à avoir besoin des compétences qu'ils apportent, nous considérerions cela comme un licenciement et nous nous opposerions à tout recrutement d'un autre CDD pour le remplacer.

Nous attendons vos réponses avec un grand intérêt.

Réunion du CTP Central du Cemagref du 9 décembre 2010

### Dossier "Note de service CDD"

#### Explication de vote des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

Vous n'avez, Monsieur le Directeur Général, apporté aucune réponse aux questions des représentants du personnel sur les perspectives de titularisation des personnels en CDD, alors que pourtant l'immense majorité d'entre eux exercent des fonctions ou apportent des compétences qui correspondent à des besoins permanents. Pour eux, c'est "no future" et pour les équipes dans lesquelles ils travaillent un avenir très incertain.

Vous dites que le volume de ressources propres – et donc le nombre de CDD – devrait « se stabiliser » mais vous n'avez aucun levier, aucun moyen pour agir dans un système de financement de la recherche sur projets délibérément voulu par le gouvernement, où en plus, en interne, les équipes sont poussées à la « course aux contrats » vu le faible financement budgétaire chronique du Cemagref.

Concrètement la seule chose que vous proposez c'est d'organiser un suivi des CDD après leur sortie du Cemagref pour s'assurer que leur passage dans l'Etablissement serait une plus-value pour être recrutés ailleurs. Quand on sait les difficultés du marché de l'emploi (25 % de jeunes au chômage) et les réductions drastiques de postes dans la fonction publique, c'est quand même se moquer des CDD. Et ce n'est pas non plus une réponse pour les équipes de recherche et les services d'appui, très fragilisés par le « turn over » des CDD.

Dans ces conditions la "Note de service sur le recrutement à durée déterminée et la gestion des agents non-titulaires de droit public au Cemagref" sur laquelle vous nous appelez à donner un avis apparaît comme entérinant et pérennisant un type d'emploi au rabais qui non seulement n'est pas une exception (contrairement à ce qui est affiché) mais est encore destiné à se développer.

De plus on ne voit pas les moyens que vous vous donnez pour que certaines intentions positives affichées dans la note de service - telles que d'éviter les successions de contrats courts et de proposer d'emblée à l'agent un contrat correspondant à la durée totale prévisible du besoin – ne restent pas justement au stade des "bonnes intentions".

De même, il faut s'assurer que les droits des agents non-titulaires, qu'il était important de rappeler ici, soient effectivement respectés dans les faits. Or, nous constatons trop souvent que des pressions sont exercées sur les agents – titulaires et non-titulaires - pour les dissuader de faire valoir leurs droits : droits à la formation, droits à percevoir leurs indemnités de frais de mission réglementaires... ; il est parfois difficile pour les agents titulaires de résister à ces pressions, et cela l'est encore plus pour les agents en CDD, par définition plus vulnérables. Nous tenons à dénoncer ici ces pressions et demandons qu'elles cessent.

Les salaires des CDD, et l'ensemble des droits des agents – titulaires et non-titulaires-, ne doivent pas être des variables d'ajustement des budgets des unités, ils doivent être respectés du haut en bas de la hiérarchie.

Votre refus confirmé aujourd'hui par le rejet de nos amendements de garantir une égalité de traitement des agents non-titulaires entre eux et, pour ce qui dépend de l'Etablissement (rémunération), avec les titulaires « recherche », démontre que finalement vous entendez conserver un volant important de non-titulaires même là où vous pourriez ouvrir des emplois de titulaires et profiter de toute la souplesse permise aux EPST par l'emploi de non-titulaires pour individualiser leurs rémunérations « à la tête du client ».

Certes cette note de service aura au moins le mérite d'exister et d'explicitier les pratiques de l'Etablissement, et également de mettre un terme aux abus les plus flagrants (tels que les interruptions entre deux contrats successifs pour cause de week-end ou de jours de fermeture) et peut-être, nous l'espérons, d'éviter les recrutements de personnels sur-diplômés.

Mais le contenu de la Note de Service est encore loin des attentes des représentants du personnel et de l'objectif défini conjointement au démarrage du groupe de travail CDD de « garantir des règles de rémunérations des CDD équitables vis-à-vis des fonctions occupées, et qui permettent de faciliter, le cas échéant, le recrutement sur un emploi de titulaire de l'Etablissement ».

Pour toutes ces raisons, les représentants du personnel au CTPC, unanimement, voteront contre cette note de service.

**Pour une réelle égalité de traitement entre tous les agents, pour un bon fonctionnement des activités de recherche et d'appui, ils réitèrent leurs exigences d'un plan de créations d'emplois de titulaires et d'un plan de titularisation des non-titulaires.**

Réunion du CTP Central du Cemagref du 9 décembre 2010

**Motion « risques psychosociaux » élaborée en séance**

Le CTPC prend acte des objectifs présentés ce jour en matière de prévention des RPS au Cemagref et demande au CHSC que soit élaboré dans les meilleurs délais un plan d'action détaillé assorti d'un calendrier de mise en œuvre et identifiant les pilotes de chaque action. Il rappelle la nécessité de faire réaliser parallèlement et dans les meilleurs délais un diagnostic complet des RPS au Cemagref. Le CHSC présentera ce plan d'action détaillé au CTPC du 18 mars 2011 et l'informerera régulièrement de l'avancement de ces travaux

*Motion votée à l'unanimité des membres du CTPC.*